



Contestation amende cannabis

Par **Kicor**, le **25/04/2009** à **22:19**

Bonjour, le 18/04/2009 j'ai été contrôlé positif au cannabis, donc test urinaire et prise de sang, rétention du permis de 72h. J'ai récupéré mon permis au bout du délai et je me suis rendu compte que le lieu de l'infraction n'existe pas (les 2 routes mentionnées ne se croisent jamais). Je voulais donc savoir s'il était possible de contester cette contravention, en sachant que je n'ai signé que l'avis de rétention de mon permis et aucun autre papier? Si oui comment m'y prendre? Merci d'avance pour vos réponses.

Par **jeetendra**, le **26/04/2009** à **09:35**

bonjour, même si les deux routes ne se croisent pas, votre test au cannabis est positif, prenez contact avec un avocat si vous voulez contester, mon confrère TISUISSE vous en dira plus, bon dimanche à vous

Par **Tisuisse**, le **26/04/2009** à **11:45**

Bonjour,

Le problème, dans votre histoire, c'est que vous avez bien été intercepté et que, quelque soit le lieu, c'est vous qui êtes verbalisé. Par conséquent, votre contestation sur ce point aura très peu de chance d'aboutir, disons 1 chance sur 10 millions. L'erreur de lieux est considérée par la Cour de Cassation, comme étant une "erreur de plume". Cette erreur ne remet nullement en cause votre infraction qui elle, existe bel et bien.

Par **Kicor**, le **26/04/2009** à **16:02**

D'accord, maintenant je suis fixé. Merci a tous